

**PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA PAROISSE SAINTE-MARIE-MADELEINE DU 7 MARS 2016 AU LIEU HABITUEL DES SESSIONS DE CONSEIL, SOIT, AU 290 RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE, SAINTE-MADELEINE À 20 H 00**

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers, Patrice Barbot, Chantal Bernatchez, Lise Cadieux, Gilles Carpentier, Jean-Guy Chassé, Daniel Choquette.

Tous formants quorum sous la présidence de Monsieur le maire, Simon Lacombe.

Madame Ginette Daigle, directrice générale et secrétaire-trésorière, était également présente.

### **ORDRE DU JOUR**

---

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal – Session ordinaire du 1<sup>er</sup> février 2016
4. Adoption du rapport des correspondances
5. Période de questions

#### **6. Législation**

- 6.1 Adoption du règlement 15-445 amendant le règlement numéro 09-370 intitulé règlement de zonage, afin de modifier les normes concernant les clôtures
- 6.2 Avis de motion – Règlement 16-446 modifiant le règlement de zonage 09-370 afin que la norme concernant la superficie des garages résidentiels détachés en zone agricole soit portée à 120m<sup>2</sup>.
- 6.3 *Avis de motion – Règlement 16-447 modifiant le règlement 10-377 - (article 30 et article 34) afin d'interdire les enregistrements sonores et visuels. (point ajouté)*

## 7. Administration et finances

- 7.1 Dépôt du rapport budgétaire au 29 février 2016
- 7.2 Approbation des comptes à payer
- 7.3 Inscription Congrès 2016
- 7.4 Subvention - Programme Aide à l'amélioration du réseau routier municipal – Confirmation des travaux
- 7.5 Demande de subvention 2016 – Réseau routier municipal – député
- 7.6 Demande de subvention 2016 – Budget discrétionnaire du Ministre des Transports
- 7.7 Vente d'immeubles pour défaut de paiement

## 8. Sécurité publique – Service des incendies

- 8.1 Dépôt du rapport Commission Santé Sécurité au Travail
- 8.2 Décision/retraite du pompier volontaire André Filion
- 8.3 Entériner le départ du pompier volontaire Jean-Francois Béliveau
- 8.4 Autorisation d'achat d'une génératrice
- 8.5 Formation logiciel Première Ligne
- 8.6 Étude projet de transport ferroviaire

## 9. Transport routier – Voirie municipale

- 9.1 Autorisation de travaux à l'usine d'épuration

## 10. Aqueduc – Égouts – Matières résiduelles

- 10.1 Régie d'assainissement des eaux usées Sainte-Madeleine – Sainte-Marie-Madeleine (Traitement d'entretien annuel)

## 11. Urbanisme

- 11.1 Dépôt du rapport des permis et certificats au 29 février 2016
- 11.2 Dépôt du procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme du 22 février 2016

- 11.3 Demande de dérogation mineure DM 2016-01
- 11.4 Demande de dérogation mineure DM 2016-02
- 11.5 Demande de modification de zonage – rue du Ruisseau
- 11.6 *Demande de projet résidentiel (point ajouté)*

## 12. Loisirs – Culture - Organismes

- 12.1 Dépôt du rapport de négociations avec le village de Sainte-Madeleine – Loisirs
- 12.2 Protocole d'entente visant l'intégration des enfants handicapés dans les programmes de camp de jour municipaux en période estivale
- 12.3 Demande d'un montant alloué pour le loyer – Club de l'Âge d'Or de Sainte-Madeleine – 2016
- 12.4 Relais pour la vie – Demande de commandite
- 12.5 Société canadienne du Cancer – Proclamation d'Avril mois de la jonquille

## 13. Varia

- 13.1 Le tour de la montagne – Fermeture de la route

## 14. Dépôt de documents

- 14.1 Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable
- 14.2 MRC – Procès-verbal du 20 janvier 2016
- 14.3 MRC - Procès-verbal du 26 janvier 2016
- 14.4 RIAM - Procès-verbal du 27 janvier 2016
- 14.5 Résolution 2016-01-34 Sainte-Madeleine du 2 février 2016
- 14.6 CITVR – Procès-verbal du 3 février 2016
- 14.7 Règlement sur le prélèvement des eaux

15. Période de questions

16. Levée de la session

**1. OUVERTURE DE LA SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA PAROISSE DE SAINTE-MARIE-MADELEINE À 20H00.**

**2016-03-30**

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil et toutes les personnes présentes ont en main une copie de l'ordre du jour;

CONSIDÉRANT QUE la lecture peut être effectuée par toutes les personnes présentes;

IL est proposé par monsieur Patrice Barbot, appuyé par madame Chantal Bernatchez, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE l'ordre du jour tel que présenté soit adopté;

*En ajoutant au point 6.3:*

Avis de motion – Règlement 16-447 modifiant le règlement 10-377 (article 30 et article 34) afin d'interdire les enregistrements sonores et visuels.

*En ajoutant au point 11.6:*

Demande de projet résidentiel.

**2016-03-31**

**3. APPROBATION DU PROCÈS VERBAL – SESSION ORDINAIRE DU  
1<sup>ER</sup> FÉVRIER 2016**

---

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la session ordinaire du 1<sup>er</sup> février 2016;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil le reconnaissent fidèle et sans erreur;

IL est proposé par monsieur Gilles Carpentier, appuyé par madame Chantal Bernatchez, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire 1<sup>er</sup> février 2016 soit approuvé tel que rédigé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

**2016-03-32**

#### **4. ADOPTION DU RAPPORT DES CORRESPONDANCES**

---

CONSIDÉRANT les correspondances reçues depuis le 27 janvier 2016;  
CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu copie des correspondances et que la directrice générale et secrétaire-trésorière a fourni les documents et explications supplémentaires à la satisfaction de ceux-ci;

IL est proposé par monsieur Patrice Barbot, appuyé par madame Chantal Bernatchez, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE les correspondances reçues depuis le 27 janvier 2016 soient déposées aux archives de la municipalité;

QU'il soit donné suite à la correspondance selon les directives du conseil.

#### **5. PÉRIODE DE QUESTIONS**

<b>6. LÉGISLATION</b>
-----------------------

**2016-03-33**

#### **6.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT 15-445 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 09-370 INTITULÉ RÈGLEMENT DE ZONAGE, AFIN DE MODIFIER LES NORMES CONCERNANT LES CLÔTURES**

---

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par monsieur Daniel Choquette lors de la séance du 7 décembre 2015;

CONSIDÉRANT QUE le premier projet de règlement a été adopté lors de la séance du 11 janvier 2016;

CONSIDÉRANT QUE l'assemblée publique de consultation a eu lieu le 7 mars 2016 à 19h30;

CONSIDÉRANT la demande de dispense de lecture est également faite, copie du projet de règlement étant déposée à l'intention des membres du Conseil;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Marie-Madeleine a adopté un règlement de zonage afin de gérer les usages et l'aménagement de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité de modifier ce règlement;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal désire modifier les normes concernant les clôtures;

CONSIDÉRANT les recommandations positives du conseil consultatif en urbanisme;

IL est proposé par monsieur Patrice Barbot, appuyé par monsieur Daniel Choquette, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

EN CONSÉQUENCE, le Conseil municipal décrète ce qui suit :

#### PARTIE I, DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES

1 Le présent règlement s'intitule Règlement numéro 15-445, modifiant le règlement no. 09-370 intitulé, RÈGLEMENT DE ZONAGE, afin de modifier les normes concernant les normes concernant les clôtures sur son territoire.

2 Le Conseil municipal déclare avoir adopté ce règlement partie par partie, article par article, alinéa par alinéa, de sorte que si l'une quelconque de ses parties devait être déclarée nulle par un tribunal compétent, les autres parties du règlement continuent de s'appliquer.

#### PARTIE II, DISPOSITIF DU RÈGLEMENT

3 L'article 10.3.3, alinéa c) du règlement de zonage 09-370 est abrogé et remplacé comme suit :

c) Autres matériaux : les clôtures construites avec de la broche à poulet, la tôle non pré-peinte à l'usine, le plastique ondulé, les blocs de béton non architecturaux de type butée et autres matériaux semblables sont strictement prohibés. L'utilisation de pneus pour la construction d'un muret ou d'un mur de soutènement est également strictement interdite.

4 L'article 10.3.5, 4<sup>e</sup> paragraphe du règlement de zonage 09-370 est modifié comme suit :

– au-delà de la marge de recul avant, la hauteur maximale d'une clôture est de 1,8 mètre, la hauteur maximale d'un muret est de 1

mètre et la hauteur maximale d'une haie n'est pas réglementée. Toutefois, il est possible d'augmenter la hauteur d'une clôture de 0,3 mètre (30 centimètres) si les matériaux utilisés sur cette portion de la clôture ne sont pas opaques (ex : style treillis décoratif).

### PARTIE III, DISPOSITIF FINAL

5 Les dispositions du présent règlement ont préséance sur toute disposition et sur toute illustration incompatible pouvant être contenue au règlement de zonage.

6 Ce règlement entrera en vigueur selon la Loi.

---

Simon Lacombe  
Maire

---

Ginette Daigle  
Directrice générale

**2016-03-34**

**6.2 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 16-446 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 09-370 AFIN QUE LA NORME CONCERNANT LA SUPERFICIE DES GARAGES RÉSIDENTIELS DÉTACHÉS EN ZONE AGRICOLE SOIT PORTÉE À 120M<sup>2</sup>.**

---

Avis de motion est donné par madame Lise Cadieux, qu'elle présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement 16-446 modifiant le règlement de zonage 09-370 « afin que la norme concernant la superficie des garages résidentiels détachés en zone agricole soit portée à 120m<sup>2</sup>. »

**2016-03-35**

**6.3 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 16-447 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 10-377 – (ARTICLE 30 ET ARTICLE 34) AFIN D’INTERDIRE LES ENREGISTREMENTS SONORES ET VISUELS.  
*(point ajouté)***

---

Avis de motion est donné par monsieur Patrice Barbot, qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement 16-447 modifiant le règlement 10-377 – (article 30 et article 34) afin d'interdire les enregistrements sonores et visuels.

**7. ADMINISTRATION ET FINANCES**

**7.1 DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE FÉVRIER 2016**

---

La directrice générale et secrétaire-trésorière remet dépose le rapport budgétaire du fond d'administration pour février 2016.

**2016-03-36**

**7.2 APPROBATION DES COMPTES À PAYER**

---

CONSIDÉRANT QU'une copie de la liste des comptes à payer ayant été distribuée à chacun des membres du conseil et tous déclarent en avoir pris connaissance;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a fourni tous les documents et explications à la satisfaction de ceux-ci;

CONSIDÉRANT QUE la secrétaire-trésorière adjointe atteste que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées;

IL est proposé par madame Chantal Bernatchez, appuyée par monsieur Patrice Barbot, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'approuver les salaires payés au montant de 29 749,08\$, les comptes payés par chèques au montant de 19 342,95\$, les comptes payés par paiements préautorisés de 18 333,58\$ et autorise le paiement des



comptes à payer au montant de 184 968,49\$, le tout avec dispense de lecture.

**2016-03-37**

### **7.3 INSCRIPTIONS CONGRÈS 2016**

---

CONSIDÉRANT QUE le congrès de l'ADMQ est prévu ainsi que les modalités dans les contrats de divers employés de la municipalité;

<b>CONGRÈS</b>	<b>DATE</b>	<b>HÔTEL</b>
ADMQ	15-16-17 juin	Centre des congrès Québec

CONSIDÉRANT QUE les congrès permettent aux participants d'améliorer leurs connaissances qui avantagent la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les réservations doivent être effectuées;

IL est proposé par monsieur Patrice Barbot, appuyé par madame Chantal Bernatchez,

D'effectuer les inscriptions et les réservations requises selon les contrats des employés de la directrice générale et de son adjointe;

D'autoriser le remboursement des dépenses et frais de déplacement sur présentation des pièces justificatives et selon la réglementation en vigueur.

On demande le vote sur la proposition :

		POUR	CONTRE
Simon Lacombe	Maire	✓	
Chantal Bernatchez	Siège # 1	✓	
Jean-Guy Chassé	Siège # 2		✓
Gilles Carpentier	Siège # 3		✓
Daniel Choquette	Siège # 4		✓
Patrice Barbot	Siège # 5	✓	
Lise Cadieux	Siège # 6		✓

Le résultat du vote 3 pour, 4 contre, la proposition est donc refusée.

CONSIDÉRANT QUE le congrès de l'ACSIQ est prévus ainsi que les modalités dans les contrats de divers employés de la municipalité;

CONGRÈS	DATE	HÔTEL
ACSIQ	21-22-23-24 mai	Lac-Leamy

CONSIDÉRANT le fait qu'aucune employée ne participera au congrès de l'Association des Directeurs Municipaux du Québec;

CONSIDÉRANT que le Directeur Incendie, Francis Lacharité et la directrice générale, Ginette Daigle, pourront assister au congrès de l'Association des Chefs Sécurité Incendies du Québec.

D'effectuer les inscriptions et les réservations requises selon les contrats des employés;

D'autoriser le remboursement des dépenses et frais de déplacement sur présentation des pièces justificatives et selon la réglementation en vigueur.

On demande le vote sur cette proposition :

		POUR	CONTRE
Simon Lacombe	Maire		✓
Chantal Bernatchez	Siège # 1		✓
Jean-Guy Chassé	Siège # 2	✓	
Gilles Carpentier	Siège # 3	✓	
Daniel Choquette	Siège # 4	✓	
Patrice Barbot	Siège # 5		✓
Lise Cadieux	Siège # 6	✓	

Le résultat du vote 3 contre, 4 pour, la proposition est donc acceptée.

## 2016-03-38

### 7.4 SUBVENTION - PROGRAMME AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL – CONFIRMATION DES TRAVAUX

CONSIDÉRANT les travaux de réfection effectués sur Chemin des Petits-Trente, partie Montée du 4<sup>e</sup> Rang, partie du Petit Rang, Place des Bouleaux, partie du rang d'Argenteuil, partie du Rang Nord-Ouest, partie du Rang St-Simon, rue des Érables;

CONSIDÉRANT que la dépense 147 071,00 \$ est subventionnée pour un montant de 7 958,00 \$ lesquels montants ont été accordés par le Ministre délégué aux transports, Monsieur Robert Poeti;

IL est proposé par monsieur Daniel Choquette, appuyé par madame Lise Cadieux, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le Conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins mentionnés plus haut conformément aux exigences du ministère des Transports;

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes et rangs dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

**2016-03-39**

#### **7.5 DEMANDE DE SUBVENTION 2016 - RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL - DÉPUTÉ**

---

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine prévoit effectuer des travaux de pavage majeurs sur son réseau routier;

CONSIDÉRANT QUE ces rues font parties du réseau de routier relevant de compétence municipale;

CONSIDÉRANT QUE le budget de voirie qui s'élève à 200 000\$ est insuffisant;

IL est proposé par monsieur Patrice Barbot, appuyé par monsieur Daniel Choquette, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'adresser une demande d'aide financière au député de Borduas, Monsieur Simon Jolin-Barette, pour la réalisation de travaux de pavage.

**2016-03-40**

#### **7.6 DEMANDE DE SUBVENTION 2016 - BUDGET DISCRÉTIONNAIRE DU MINISTRE DES TRANSPORTS**

---

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine prévoit effectuer des travaux d'excavation et de pavage majeurs sur son réseau routier;

CONSIDÉRANT l'ampleur des travaux de pavage à effectuer;

CONSIDÉRANT QUE le budget de voirie qui s'élève à 200 000\$ est insuffisant;

IL est proposé par monsieur Patrice Barbot, appuyé par madame Lise Cadieux, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'adresser une demande d'aide financière au Ministre des transports, monsieur Jacques Daoust, dans le cadre de son budget discrétionnaire pour la réalisation de ces travaux.

**2016-03-41**

#### **7.7 VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT**

---

CONSIDÉRANT les procédures entreprises par la Municipalité afin de recouvrir les sommes suivantes :

MATRICULE EN RETARD (2013)	3949 94 5937	513.33\$*
----------------------------	--------------	-----------

\* Montants sans intérêts

CONSIDÉRANT l'échec des procédures entreprises dans ces dossiers;

IL est proposé par monsieur Daniel Choquette, appuyé par monsieur Gilles Carpentier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE faire parvenir à la MRC les matricules en procédures de ventes des immeubles pour non-paiement de taxes dès maintenant.

### **8. SÉCURITÉ PUBLIQUE – SERVICES DES INCENDIES**

#### **8.1 RAPPORT COMMISSION SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL 2016 - DÉPÔT**

---

Dépôt du rapport de la Commission Santé Sécurité au Travail 2016

**2016-03-42**

### **8.2 DÉCISION /RETRAITE DU POMPIER ANDRÉ FILION**

---

CONSIDÉRANT la décision de monsieur André Filion de se retirer de son poste de pompier volontaire du Service incendies de Sainte-Madeleine / Sainte-Marie-Madeleine, après plusieurs années de services;

IL est proposé par monsieur Patrice Barbot, appuyé par monsieur Jean-Guy Chassé, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter la décision de retrait effective en date du 4 février 2016 de monsieur André Filion à titre de pompier volontaire après 32 années de loyaux services au Service incendies de Sainte-Madeleine / Sainte-Marie-Madeleine.

**Les membres du conseil tiennent à remercier chaleureusement M. Filion pour les nombreuses années passées au sein du Service incendies de Sainte-Madeleine / Sainte-Marie-Madeleine et lui souhaite la meilleure des chances dans ses projets d'avenir.**

**2016-03-43**

### **8.3 ENTÉRINER LE DÉPART DU POMPIER JEAN-FRANÇOIS BÉLIVEAU**

---

CONSIDÉRANT la décision de départ de monsieur Jean-Francois Béliveau en date du 12 février 2016;

IL est proposé par monsieur Daniel Choquette, appuyé par madame Lise Cadieux, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter la décision de départ effective en date du 12 février 2016 de monsieur Jean-Francois Béliveau à titre de pompier volontaire au Service incendies de Sainte-Madeleine / Sainte-Marie-Madeleine.

**2016-03-44**

### **8.4 AUTORISATION D'ACHAT D'UNE GÉNÉRATRICE**

---

CONSIDÉRANT que l'achat de la génératrice est prévu et autorisé au budget 2016 (projets spéciaux);

CONSIDÉRANT le besoin pour la caserne d'être fonctionnel lors d'une panne de courant;

CONSIDÉRANT qu'en cas de sinistre, la caserne pourrait servir de lieu de centre d'opération des mesures d'urgence;

IL est proposé par monsieur Patrice Barbot, appuyé par madame Lise Cadieux, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De soumettre au comité intermunicipal – protection contre l'incendie, lors de la prochaine réunion du Comité intermunicipal – protection contre l'incendie :

Achat d'une génératrice au coût de 7 588,00\$ (installation et taxes en sus).

#### **2016-03-45**

##### **8.5 AUTORISER LA FORMATION « LOGICIEL PREMIÈRE LIGNE »**

---

CONSIDÉRANT le besoin d'une formation du logiciel Première Ligne afin d'optimiser son utilisation et d'en faire bénéficier plusieurs pompiers;

IL est proposé par monsieur Patrice Barbot, appuyé par monsieur Daniel Choquette, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser le directeur Incendies à demander cette formation à la caserne et d'autoriser les frais d'inscription au coût de 1 524,00 \$ plus taxes.

#### **2016-03-46**

##### **8.6 ÉTUDE PROJET DE TRANSPORT FERROVIAIRE**

---

CONSIDÉRANT qu'un permis a été récemment accordé à la compagnie albertaine Chaleur Terminals inc. qui ira sous peu de l'avant avec la construction d'un port pétrolier d'exportation à Belledune, sur les rives de la Baie des Chaleurs;

CONSIDÉRANT que ces infrastructures permettront de recevoir, de stocker dans huit réservoirs pouvant contenir 150 000 barils de pétrole chacun et de charger à bord de superpétroliers des quantités massives de pétroles non-conventionnels destinés à l'exportation;

CONSIDÉRANT que la compagnie a conclu une entente avec le CN pour approvisionner ses installations par le transport quotidien de 240 wagons-citernes (en phase 1 du projet);

CONSIDÉRANT l'augmentation massive de transport par train de pétrole non-conventionnel destiné à l'exportation que ce projet représente et l'intention de l'entreprise de mettre en place une phase 2;

CONSIDÉRANT que le projet affecte directement nos communautés et n'a pas fait l'objet de consultation auprès des municipalités et de la population ni par Québec, ni par Ottawa;

CONSIDÉRANT que la proximité avec cette voie du CN place plusieurs de nos concitoyens, commerces et institutions dans une zone à risque d'accident majeur; <sup>(24)</sup>

CONSIDÉRANT que la sécurité de la population est un enjeu majeur dans le milieu municipal

IL est proposé par monsieur Gilles Carpentier, appuyé par madame Lise Cadieux, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le Conseil municipal de Sainte-Marie-Madeleine demande, en vertu de l'article 6.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2), au gouvernement du Québec de confier au Bureau d'audience publique en environnement (BAPE) le soin d'étudier le projet de transport ferroviaire des pétroles nécessaires au projet de Chaleur Terminals à Belledune; d'en mesurer les impacts sur la sécurité de la population et des écosystèmes et de faire les recommandations qui s'imposent auprès des autorités fédérales concernées.

## 9. TRANSPORT ROUTIER – VOIRIE MUNICIPALE

**2016-03-47**

### **9.1 AUTORISATION DE TRAVAUX – USINE D'ÉPURATION**

---

CONSIDÉRANT le besoin de remplacer les conduits corrodés à l'usine d'épuration du poste chemin Benoit;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Entreprises électriques Robert Jodoin;

IL est proposé par monsieur Daniel Choquette, appuyé par madame Lise Cadieux, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser les travaux demandés pour la somme de 2 025\$, taxes en sus, selon la soumission en filière.

## 10. AQUEDUC – ÉGOUT – MATIÈRES RÉSIDUELLES

**2016-03-48**

### **10.1 RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES SAINTE-MADELEINE - SAINTE-MARIE-MADELEINE (TRAITEMENT D'ENTRETIEN ANNUEL)**

---

CONSIDÉRANT l'entretien annuel du réseau d'égouts de Sainte-Madeleine et Sainte-Marie-Madeleine,

CONSIDÉRANT la soumission reçue à cet effet de la firme Nuvac Éco-science inc.;

IL est proposé par monsieur Patrice Barbot, appuyé par madame Chantal Bernatchez et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser le paiement de 6539,00\$ pour l'entretien annuel 2016, ceci étant la partie contributive de Sainte-Marie-Madeleine appliqué au poste 59-131-50, « Régie Ass. des Eaux – Boues »

## 11. URBANISME



## 11.1 RAPPORT DES PERMIS ET CERTIFICATS FÉVRIER 2016 - DÉPÔT

---

La directrice générale dépose le rapport des permis et certificats émis par l'inspecteur en bâtiment pour le mois de février 2016.

## 11.2 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - DÉPÔT PROCÈS-VERBAL DU 22 FÉVRIER 2016

---

La directrice générale dépose le procès-verbal de la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme du 22 février 2016.

**2016-03-49**

## 11.3 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM 2016-01

---

Demande de dérogation mineure DM-2016-01 présentée par Patrick, Roger et Caroline Benoit pour le 1875 à 1881, boulevard Rodrigue. La demande vise l'implantation du bâtiment accessoire existant. La norme d'implantation pour les bâtiments accessoires résidentiels est de 2 m pour la marge arrière et latérale. La dérogation est de 1,37m.

- Le CCU suggère à la majorité (3 pour et 1 contre) de recommander, que la demande de dérogation soit acceptée;
  
- **Considérant que** le préjudice est faible pour les voisins;
- **Considérant** le préjudice élevé au propriétaire actuel si la demande est refusée, soit la démolition du bâtiment ou sa relocalisation;

IL est proposé par monsieur Gilles Carpentier, appuyé par madame Chantal Bernatchez, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;  
D'accepter la dérogation mineure de 1,37m. pour le bâtiment accessoire existant.

**2016-03-50**

**11.4 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM 2016-02**

---

Demande de dérogation mineure DM-2016-02 présentée par 9134-7179 Québec Inc. pour le 3425, boulevard Laurier. La demande vise l'implantation des bâtiments principaux existants.

- Le CCU suggère à l'unanimité de recommander, que la demande de dérogation soit acceptée;
  
- **Considérant que** le préjudice est inexistant pour les voisins;
- **Considérant que** le demandeur a fait notarié les servitudes nécessaires;
- **Considérant** le préjudice élevé au propriétaire actuel si la demande est refusée;

IL est proposé par monsieur Gilles Carpentier, appuyé par monsieur Daniel Choquette, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;  
D'accepter la situation dérogatoire au niveau de l'implantation des bâtiments principaux.

**2016-03-51**

**11.5 DEMANDE DE CHANGEMENT DE ZONAGE – 2010 RUE DU RUISSEAU**

---

Demande de modification du règlement de zonage présentée par Christian Bérard et René Poirier pour le 2010, rue du Ruisseau. La demande vise les normes concernant l'obligation d'avoir un bâtiment principal pour exercer son usage de vente de véhicules usagés.

- Le CCU suggère à l'unanimité de recommander, que la demande de dérogation soit refusée;

- **Considérant que** le conseil et le CCU se sont déjà penchés sur le dossier et la problématique et que les conditions sont les mêmes en absence de faits nouveaux;

IL est proposé par monsieur Gilles Carpentier, appuyé par madame Lise Cadieux, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De refuser cette demande de modification de zonage.

**2016-03-52**

### **11.6 DEMANDE DE PROJET RÉSIDENTIEL**

---

CONSIDÉRANT la demande du citoyen qui désire développer un projet résidentiel sur les terrains qui appartenaient autrefois à LKQ, zone 203;

CONSIDÉRANT qu'un tel projet aura besoin de services sanitaires;

CONSIDÉRANT que pour la municipalité, les revenus de taxes seraient très importants, il y aurait environ 30 résidences et que les infrastructures pour les maisons sont payés par le promoteur;

IL est proposé par monsieur Patrice Barbot, appuyé par madame Chantal Bernatchez,

De manifester favorablement l'accord de la municipalité pour développer le secteur résidentiel de cette zone, ce qui serait bénéfique pour les payeurs de taxes.

On demande le vote sur la proposition :

		POUR	CONTRE
Simon Lacombe	Maire	✓	
Chantal Bernatchez	Siège # 1	✓	
Jean-Guy Chassé	Siège # 2		✓
Gilles Carpentier	Siège # 3		✓
Daniel Choquette	Siège # 4		✓
Patrice Barbot	Siège # 5	✓	
Lise Cadieux	Siège # 6		✓

Le résultat du vote 3 pour, 4 contre, la résolution est donc refusée.

## **12. LOISIRS – CULTURE – ORGANISMES**

## **12.1 DÉPÔT DU RAPPORT DE NÉGOCIATIONS AVEC LE VILLAGE DE SAINTE-MADELEINE - LOISIRS**

---

Messieurs Jean-Guy Chassé et Gilles Carpentier déposent le rapport de négociations avec le village depuis novembre 2015. (Ce rapport sera déposé le mois prochain)

**2016-03-53**

## **12.2 PROTOCOLE D'ENTENTE VISANT L'INTÉGRATION DES ENFANTS HANDICAPÉS DANS LES PROGRAMMES DE CAMP DE JOUR MUNICIPAUX EN PÉRIODE ESTIVALE**

---

CONSIDÉRANT QUE les services de camps de jour sont présentement offerts pour les jeunes d'âge scolaire 5 - 12 ans niveau primaire;

CONSIDÉRANT la demande d'accompagnement pour des jeunes ayant un handicap et démontrant certaines difficultés d'adaptation et demandant des soins particuliers pour les activités offertes au camp de jour;

CONSIDÉRANT QUE ce type de clientèle exige des accompagnateurs spécialisés;

IL est proposé par monsieur Patrice Barbot, appuyé par madame Chantal Bernatchez, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE préciser que la contribution financière allouée par la Municipalité de Sainte-Marie-Madeleine pour l'intégration des enfants au camp de jour sera approximativement de 2 500 \$ par enfant pour l'année 2016.

**2016-03-54**

## **12.3 DEMANDE D'UN MONTANT ALLOUÉ POUR LE LOYER – CLUB DE L'ÂGE D'OR DE SAINTE-MADELEINE - 2016**

---

CONSIDÉRANT la demande d'un montant alloué pour le loyer du Club de l'Âge d'Or;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la municipalité de Sainte-Marie-Madeleine trouve important de maintenir les activités du Club de l'Âge d'Or;

IL est proposé par monsieur Patrice Barbot, appuyé par monsieur Daniel Choquette, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'octroyer un montant de 2 800.00 \$ pour le loyer de 2016 afin que le Club de l'Âge d'Or puisse poursuivre sa mission.

#### **2016-03-55**

##### **12.4 RELAIS POUR LA VIE 2016 – DEMANDE DE COMMANDITE**

---

CONSIDÉRANT QUE la paroisse de Sainte-Marie-Madeleine a accepté de devenir Ambassadeur du Relais pour la vie 2016.

IL est proposé par monsieur Daniel Choquette, appuyé par madame Chantal Bernatchez, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'octroyer un montant de 1 000.00 \$ afin de soutenir le travail du Relais pour la vie.

#### **2016-03-56**

##### **12.5 SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER – PROCLAMATION D'AVRIL MOIS DE LA JONQUILLE**

---

CONSIDÉRANT QUE le cancer est la première cause de mortalité au Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;

CONSIDÉRANT QUE grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

CONSIDÉRANT QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

CONSIDÉRANT QUE près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QUE les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

IL est proposé par monsieur Patrice Barbot, appuyé par monsieur Jean-Guy Chassé, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE DÉCRÉTER que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

QUE le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

### 13. VARIA

#### 2016-03-57

##### 13.1 LE TOUR DE LA MONTAGNE – FERMETURE DE LA ROUTE

---

CONSIDÉRANT QUE l'événement Le tour de la montagne tiendra le 23 mai prochain au profit de la fondation de l'Hôpital Honoré-Mercier;

CONSIDÉRANT QUE pour la sécurité des coureurs, il est requis de fermer le parcours;

CONSIDÉRANT qu'une partie du parcours traverse le territoire de la Paroisse de Ste-Marie-Madeleine en empruntant le chemin Benoit (route 229) jusqu'au rang de la Rivière-Nord (St-Jean-Baptiste);

CONSIDÉRANT que la fermeture sera de courte durée, soit de 9h00 à 11h00;

IL est proposé par madame Chantal Bernatchez, appuyée par monsieur Jean-Guy Chassé, résolu à l'unanimité des conseillers présents;  
D'appuyer la demande de fermeture temporaire, par les organisateurs du tour de la montagne, du chemin Benoit le 23 mai prochain de 9h00 à 11h00 jusqu'au rang de la Rivière-Nord;  
QUE la présente résolution soit transmise à la responsable de l'événement afin que cette dernière la transmette au Ministère des Transports et à la Sûreté du Québec.

#### 14. DÉPÔT DE DOCUMENTS

- 14.1 Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable
- 14.2 MRC – Procès-verbal du 20 janvier 2016
- 14.3 MRC - Procès-verbal du 26 janvier 2016
- 14.4 RIAM - Procès-verbal du 27 janvier 2016
- 14.5 Résolution 2016-01-34 Sainte-Madeleine du 2 février 2016
- 14.6 CITVR – Procès-verbal du 3 février 2016

15. Période de question

16. Levée de la session

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Jean-Guy Chassé, appuyé de monsieur Patrice Barbot, de lever cette session à 20h50.

---

Simon Lacombe  
Maire

---

Ginette Daigle  
Directrice générale